

RÈGLEMENT LA POURSUITE AU DAROU

Article 1 : Organisation

La course "LA POURSUITE AU DAROU" est organisée par "LA POURSUITE DU DAROU" (204 rue des Fourneaux 88470 ST MICHEL SUR MEURTHER) qui se réserve le droit de modifier le parcours, la date ou l'horaire de l'épreuve en cas de force majeure.

Port du dossard OBLIGATOIRE en toutes circonstances pour pointage (un coureur non-pointé sur le parcours sera considéré comme éliminé). Pas de chronométrage officiel.

Lieu : Tour du Kemberg, Parking des 3 Fauteuils, 88100 Saulcy-sur-Meurthe (ne pas confondre avec l'Aire d'autoroute des Trois Fauteuils).

Date : 7 juin 2025

Horaire : événement festif durant l'après-midi, épreuves de 14h00 à 18h00

Première épreuve, la boucle sportive : Mort Subite du Darou, deux boucles : (hard 6km / 330 D+ pour les femmes & super hard 6.5km / 400m D+ pour les hommes), à réaliser 4 fois au maximum, départ à 14h00, fin de la course 18h00 maximum.

A chaque tour, un pourcentage (une partie) des participants est éliminée. Les pourcentages d'éliminés envisagés sont : 25% au terme du 1^{er} tour, 50% au 2^{ème} tour, 50 à 75 % pour le 3^{ème} tour (les pourcentages exacts seront affichés le jour de la course). Les éliminations sont distinguées entre les femmes et les hommes.

Exemple : Sur 100 coureurs, avec 70 hommes et 30 femmes.

A la fin du 1^{er} tour, il reste 56 hommes et 24 femmes.

A la fin du 2^{ème} tour, il reste 34 hommes et 15 femmes.

A la fin du 3^{ème} tour, il reste 12 hommes et 5 femmes.

Deuxième épreuve, la boucle festive : Run & Beer Darou, une boucle (7.6km /340 D+), à réaliser une fois, départ à 15h00 pour un moment de plaisir et de dégustation locale (bières, autres boissons et produits locaux sur chaque ravitaillement). Il sera possible de prendre part à la Run & Beer Darou en marchant, un deuxième « départ groupé marcheurs » sera donné quelques minutes après le « départ groupés coureurs » (l'arrivée devra toutefois impérativement se faire avant 18:00, soit en 3h au maximum). Les participants à cette course sont invités à se déguiser.

Article 2 : Inscription

Les inscriptions doivent se faire en ligne sur le site www.traildarou.fr (redirige vers le-sportif.com)

La date limite des inscriptions individuelles est fixée au mercredi 4 juin 2025 à 00h00. Dès le 24 mai 2025, une majoration de deux (2) euros sera appliqué sur les tarifs. Une réduction de deux (2) euros sera appliquée pour tous licenciés FFA.

- Pour une inscription sur la Mort Subite du Darou, le coût du dossard est de 25€ (23€ si licence FFA) (dossard, ravitaillement « sportif » et frais d'inscription en ligne inclus)
- Pour une inscription sur la Run & Beer Darou, le coût du dossard est de 27€ (25€ si licence FFA) (dossard, ravitaillement « fun » et frais d'inscription en ligne inclus)
- Pour une inscription sur la course Sam Run & Beer Darou (sans alcool), le coût du dossard est de 23€ (21€ si licence FFA) (dossard, ravitaillement « fun » sans alcool et frais d'inscription en ligne inclus).

Il est possible de s'inscrire en groupe sur la Run & Beer Darou uniquement, et ce jusqu'au 24 mai dernier délai pour des raisons logistiques. Le règlement s'effectue en une fois pour l'ensemble du groupe. Deux options s'offrent à vous :

- Groupe de 5 : au sein de ce groupe, quatre (4) dossards devront être achetés (indifféremment Sam ou classique), et un (1) dossard Sam (sans alcool) sera offert à la cinquième personne. Cette formule est la formule « 4 = 5 ».
- Groupe de 8 et + : au sein de ce groupe, huit (8) dossards devront être achetés (indifféremment Sam ou classique), et deux (2) dossards Sam (sans alcool) seront offerts aux neuvième et dixième personnes. Cette formule est la formule « 8 = 10 ».

Soyons responsables, soyez prudent•es au volant !

Article 3 : Conditions de participation

Afin de valider son inscription, une licence FFA ou un Parcours Prévention Santé (PPS) valide seront demandés (PPS accessible via <https://pps.athle.fr/>). L'organisation invalidera toute inscription ne répondant pas à ce critère.

La Run & Beer Darou est ouverte à tous les coureurs âgés de 18 ans révolus le jour de la course.

La Sam Run & Beer est accessible à tous les coureurs nés en 2009 et avant.

La Mort Subite du Darou est accessible à tous les coureurs nés en 2005 et avant.

Il sera possible de retirer les dossards sur place le jour même, ou bien en amont du jour de course dans les locaux de notre partenaire.

Article 4 : Équipement

- Les coureurs doivent être équipés de chaussures de trail et de vêtements adaptés aux conditions météorologiques.

- Il est recommandé d'apporter une quantité suffisante et adéquat d'eau et d'alimentation
- L'utilisation de bâtons de trail est interdite sur la Mort Subite du Darou
- L'utilisation de bâtons de trail est autorisée sur la Run & Beer Darou, leurs usages doivent être raisonnés, et dans le respect impérieux des autres participants comme de la Nature

Article 5 : Déroulement de la course

- Les participants doivent respecter le parcours balisé et suivre toutes les indications des organisateurs.
- Toute triche, tentative de triche ou non-respect des règles conduira à une disqualification immédiate, sous l'autorité et la discrétion de l'organisation
- Les coureurs doivent respecter, protéger et préserver la Nature. Aucun abandon de déchets ou autre atteinte à l'environnement ne sera toléré, sur le parcours comme en dehors. Disqualification et toutes autres sanctions pourront être engagées à l'encontre des personnes dérogeant à cette règle impérieuse, coureurs ou non.
- Nos amies les bêtes ne sont pas admises sur le format Mort Subite, mais le sont sur le format Run & Beer, sous condition d'être tenues en laisse sur l'intégralité du parcours. En dehors des parcours de course, elles sont tolérées. Nous vous prions toutefois de faire le nécessaire pour préserver la tranquillité de l'événement, en veillant à prévenir toutes tensions potentielles.

Article 6 : Sécurité

- Un service de secours sera présent sur le parcours. En cas d'urgence, les participants doivent alerter un membre de l'organisation. Un participant qui perdrait du temps et des places pour porter secours pourra être requalifié.
- Les participants doivent être capables d'assurer leur propre sécurité et ne doivent pas partir si la météo est jugée dangereuse (orages, fortes pluies, etc.).

Article 7 : Ravitaillement

- Le parcours de la Mort Subite du Darou inclut une zone de ravitaillement « sportif » unique, à l'arrivée de chaque tour.
- Le parcours de la Run & Beer Darou / Sam Run & Beer comporte plusieurs ravitaillements « terroirs » répartis sur le parcours.

Article 8 : Droit à l'image

En s'inscrivant, les concurrents autorisent l'organisateur, ainsi que tous tiers qu'ils pourraient autoriser, à capturer et utiliser tous les enregistrements audio et vidéos et les photographies réalisées pendant l'événement et à utiliser leurs noms, images, voix, apparences, faits et gestes. Tout élément biographique, à toutes fins (commerciale, promotionnelle ou autre) et sur tous support sans aucune restriction dans le temps, pour tout type et quantité et par tout moyen de distribution, sans que ceci leur ouvre d'autre droit, rémunération ou indemnité, ou tout tiers qu'il pourrait autoriser, avoir le

droit d'utiliser, exploiter, diffuser, reproduire les éléments enregistrés sur tous supports connus ou inconnus tels que la radio, la télévision, le cinéma, le web (...).

Article 9 : Annulation

En cas d'annulation de l'événement pour des raisons indépendantes de la volonté de l'organisateur, les frais d'inscription ne seront pas remboursés.

Article 10 : Acceptation du règlement

La participation à la course implique l'acceptation sans réserve de ce règlement.